

**1. TARIFS LOCATION DES SALLES MUNICIPALES 2016.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs de locations pour les salles communales en 2016.

<b>1 Habitants de la Commune</b>	<b>Week-end</b>	<b>Journée</b>
Salle Saint Georges	<b>223</b>	<b>156</b>
Salle Saint Georges + cuisine	<b>306</b>	<b>223</b>
Salle du Dragon	<b>134</b>	<b>116</b>
Salle de l'Ecole des Garçons		<b>109</b>
<b>2 Extérieurs Commune</b>	<b>Week-end</b>	<b>Journée</b>
Salle Saint Georges	<b>416</b>	<b>287</b>
Salle Saint Georges + cuisine	<b>513</b>	<b>402</b>
Salle du Dragon	<b>239</b>	<b>207</b>
Salle de l'Ecole des Garçons		<b>144</b>
<b>3 Location Horaire</b>	<b>2016</b>	
Activités Communales	13	
Activités Hors Commune	22	
+ Forfait nettoyage Pour chaque occupation	22	

**2. TARIFS CONCESSION COLUMBARIUM 2016.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient les tarifs concession columbarium pour 2016.

	<b>2016</b>
Concession 30 ans	<b>672</b>
Concession 15 ans	<b>337</b>
Concession 1 an	<b>65</b>
Dépôt supplémentaire d'urne	<b>54</b>

**3. TARIFS CONCESSION CIMETIERE COMMUNAL 2016.**

A 12 pour et 2 abstentions, Le Conseil Municipal instaure la concession perpétuelle au prix de 1000 Euros.  
Le prix des concessions 30 ans et 50 ans reste inchangé.

	<b>2016</b>
Concession 30 ans	<b>315</b>
Concession 50 ans	<b>525</b>
Concession perpétuelle	<b>1 000</b>

**4. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES.**

Le Conseil Municipal décide de l'attribution d'une subvention de 150 euros à l'association des Parents d'élèves en cours de création.

**5. POSITION AU PROJET DE MUTUALISATION DE SERVICES COMMUNE / COMMUNAUTE DE COMMUNES.**

Le Conseil Municipal approuve le principe de mutualisation entre la Commune et la Communauté de Communes.

6. **CHARTRE DES BIBLIOTHEQUES : RESEAU DES BIBLIOTHEQUES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD.**

Délibération reportée.

7. **OPERATIONS DE RECENSEMENT DE LA POPULATION « REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS**

Le Conseil Municipal fixe la rémunération des agents recenseurs comme suit : bulletin individuel 1,72 € brut feuille de logement 1,13 € brut, 40 € brut par demi-journée de formation ou par demi-journée en tournée de reconnaissance. Les frais de déplacements sont à la charge de la collectivité.

8. **VENTE TERRAIN COMMUNE DE SAINT GEORGES DU BOIS / VALADE JEAN-MICHEL.**

Le Conseil Municipal par 2 voix pour et 2 abstentions accepte la vente de la parcelle ZR1 de 57 050 m<sup>2</sup> au prix de 23 000 €. Les frais et la rédaction de l'acte seront supportés par l'acquéreur à savoir Monsieur Jean-Michel VALADE.

Affiché le 24 novembre 2015

Le Maire,  
Jean GORIOUX

